CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONT-AVEN

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 02 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 02 février à 20h00, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

M. Le Maire procède à l'appel afin de vérifier que les conditions de quorum sont respectées.

Pouvoirs : MM. Renée ROBIN (pouvoir à M. Christian DAUTEL), Jean-Charles THUARD (pouvoir à Mme Laurence COUSIN), Sonia MORIN (pouvoir à M. Yann LE ROY), Gaël COLLE (pouvoir à Mme Marie-Pierre LE BRETON), Maryse DANJOU (pouvoir à M. Jean-Claude LEBRESNE).

Absente excusée : Mme Laëtitia NAOUR.

Absente : Mme Sophie SICOT.

Le quorum est donc atteint avec 16 présents sur 23 conseillers municipaux en exercice.

Date de l'envoi de la convocation : 29 janvier 2026

Mme Annig BLAYO, adjointe aux mobilités, proximités et vie associative, est élue secrétaire de séance.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2025

Vie des assemblées / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **17 voix pour,**
- **04 abstentions (MM. Sonia MORIN, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Jean-Yves LE BLOAS),**

- **Approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.**

2 – Débat d'orientations budgétaires 2026

Finances/ Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la Loi n°2025-1316 du 26 décembre 2025 dite « spéciale » prévue par l'article 45 de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2021 relative aux lois de finances ;
Vu la loi du 02 février 2026 de finances pour l'année 2026 ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 26 janvier 2026 ;

M. Le Maire rappelle que le rapport d'orientations budgétaires intègre la situation financière de la commune, ainsi que les projets et propositions budgétaires.

En référence à ce rapport d'orientations budgétaires 2026, M. Le Maire détaille le bilan annuel rétrospectif, les capacités d'autofinancement et de désendettement, ainsi que les opérations réalisées ou en cours. Puis, il expose les propositions budgétaires et les projets , dans une logique de continuité, au titre de l'année 2026 et à vocation pluriannuelle.

M. Jean-Claude LEBRESNE, conseiller municipal interroge des modalités de mise en œuvre de l'archivage au sein de la commune et de la possible numérisation de ces archives.

M. Le Maire explique que cette mission a été confiée, par convention, à une archiviste du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère (CDG 29), qui intervient sur trois exercice à compter de

l'année 2025 pour procéder à un classement de l'ensemble des archives communales, celles-ci étant présentes sur différents sites. Il ajoute qu'une numérisation constitue une prestation externalisée, non incluse mais paraissant intéressante.

Mme Sophie STENHOUSE, conseillère municipale, souhaite disposer de précisions concernant les dépenses envisagées au titre des bâtiments et de la concession relative au site de « La Belle Angèle ».

M. Le Maire précise que les dépenses d'investissements liées aux bâtis portent sur l'aménagement de logements de garde à l'espace pluridisciplinaires de santé, une réfection de toiture au terrain de tennis du gymnase de Pennanroz ou encore des travaux à l'église de Nizon. Il ajoute que l'enveloppe affectée à la reconversion du site de « La Belle Angèle » constitue une provision budgétaire à déclencher en cas d'aboutissement de la démarche actuellement engagée de concession d'aménagement pour cette ancienne friche.

Suite au débat, le Conseil municipal,

- **Prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour le compte de l'année 2026 et de la tenue du Débat d'orientations budgétaires (DOB).**

3 – Tableau des emplois de la collectivité au 31 décembre 2025

Ressources humaines / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L.2313-1 et R. 2313-3 ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, rappelle que le tableau des emplois au 31 décembre de l'année précédente est joint annuellement au compte administratif voté par le Conseil municipal. Il précise que ce tableau intègre la liste des emplois de la commune qui sont budgétairement ouverts et pourvus ou non au 31 décembre. Ceux-ci sont répartis par filière, cadre d'emploi et grade. Les emplois sont inscrits par durée hebdomadaire de travail, en Equivalent temps plein (ETP) et en fonction des besoins de service, en application du Code général des collectivités territoriales et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, comme indiqué ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE AU 31-12-2025 CM du 02/02/2026							
Libellé de l'emploi	**Grade minimum**	**Grade Maximum**	**Filière**	**Nb de postes budgétaires ouverts**	**Quotité des postes en ETP**	**Nb de Postes pourvus**	**Nb de Postes Vacants**
Directeur général des services	Attaché territorial	Attaché principal	Administrative	1	1	1	0
Directeur des services techniques et de l'aménagement	Technicien territorial	Ingénieur territorial	Technique	1	1	1	0
Responsable du centre technique municipal	Technicien	Technicien principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Responsable du service enfance jeunesse et vie associative	Rédacteur territorial	Attaché territorial	Administrative	1	1	1	0
Responsable finances et des ressources humaines	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1ère classe	Administrative	1	1	1	0

Agent d'accueil / formalités d'état civil / secrétariat	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	1	1	1	0
Agent d'accueil /urbanisme / ressources humaines	Adjoint administratif / Agent de maîtrise principal	Adjoint admin. principal 1ère classe / Technicien ppal 2ème classe	Administrative / Technique	1	1	1	0
Assistant administratif / Agent accueil/ Accueil social	Adjoint administratif / technique territorial	Adjoint administratif / technique principal 1ère classe	Administrative / Technique	1	1	1	0
Chef d'équipe / Cadre de vie et Espaces verts	Adjoint technique territorial	Agent de maitrise	Technique	1	1	1	0
Agent technique polyvalent / Livraison cantine / Référent travaux de peinture	Adjoint technique territorial	Agent de maitrise principal	Technique	1	1	0	1
Agent technique polyvalent / Assistant de prévention	Adjoint technique territorial	Agent de maitrise	Technique	1	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0

Aide cuisinier	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Aide cuisinier	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Agent accueil systèmes d'information communication	Adjoint technique / administratif territorial	Adjoint technique /administratif ppal 1ère cl.	Technique / administrative	1	1	1	0
Agent des écoles	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	0,94	0	1
Agent des écoles	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	0,94	1	0
Agent des écoles	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	1	1	0
Agent des écoles	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	0,76	1	0
Agent des écoles	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	1	0,8	0	1
Coordinateur périscolaire / Animation	Adjoint animation territorial	Adjoint animation principal 1ère classe	Animation	1	1	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM 1ère classe	ATSEM principal 1ère classe	Sociale	1	1	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM 1ère classe	ATSEM principal 1ère classe	Sociale	1	1	1	0
Agent polyvalent chargé de la police municipale	Gardien Brigadier	Brigadier-Chef principal	Police municipale	1	1	1	0
Agent chargé de l'agence postale	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	1	0.5	1	0
TOTAL				**32**	**30,94**	**29**	**3**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **17 voix pour,**

- **04 abstentions (MM. Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),**

- **Adopte le tableau des emplois de la commune de Pont-Aven au 31 décembre 2025,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

4 – Approbation des comptes de gestion 2025

Finances / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2343-3 et D. 2343-5 ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 26 janvier 2026 ;

M. Le Maire rapporte que les comptes de gestion établis par le Centre des Finances Publiques de Rosporden sont soumis à l'approbation du Conseil municipal. Ces comptes de gestion (CG) recensent l'ensemble des opérations comptables réalisées au cours de l'année 2025 et sont identiques aux comptes administratifs (CA) établis par M. Le Maire, en tant qu'ordonnateur de la collectivité.

Compte de gestion 2025 – Budget principal		
Crédits	**Vote 2025**	**CG 2025**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 497 643,00 €	3 797 653,03 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 497 643,00 €	2 954 929,15 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		**842 723,88 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 325 363,00 €	3 116 635,77 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 325 363,00 €	2 092 491,10 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**1 024 144,67 €**
RESULTAT TOTAL		**1 866 868,55 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **16 voix pour,**
- **05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),**

- **Approuve le compte de gestion 2025 du budget principal de la commune.**

Compte de gestion 2025 – Budget annexe du port		
Crédits	**Vote 2025**	**CG 2025**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	42 838,00 €	42 685,90 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	42 838,00 €	22 594,28 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		**20 091,62 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 698,00 €	31 363,25 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37 698,00 €	26 883,97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**4 479,28 €**
RESULTAT TOTAL		**24 570,90 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **16 voix pour,**

- **05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),**

- **Approuve le compte de gestion 2025 du budget annexe du port.**

Compte de gestion 2025 – Budget annexe de l'extension de la MAPA		
Crédits	**Vote 2025**	**CG 2025**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT *intégrant régularisation d'anomalie comptable antérieure au CG*	378 465,83 €	316 548,92 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	378 465,83 €	55 010,28 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		**261 538,64 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	262 390,00 €	4 398,71 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	262 390,00 €	216 941,72 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**- 212 543,01 €**
RESULTAT TOTAL		**48 995,63 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **16 voix pour,**
- **05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),**

- **Approuve le compte de gestion du budget annexe de l'extension de la MAPA pour le compte de 2025,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

5 – Approbation des comptes administratifs 2025

Finances / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;
Vu les délibérations D_2025_3_5, D_2025_3_6 et D_2025_3_7 du Conseil municipal en date du 07 avril 2025 approuvant les budgets primitifs principal et annexes de la commune ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 26 janvier 2026 ;
Considérant que M. Le Maire ne peut assister au vote des comptes administratifs de la commune, en tant qu'ordonnateur de la collectivité ;
Vu la désignation de M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, en qualité de Président de séance pour la discussion et le vote des comptes administratifs 2025 suite à l'approbation de l'ensemble des membres du Conseil municipal présents ou représentés ;

Sous sa présidence pour ce point de l'ordre du jour, M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, rapporte que les comptes administratifs au titre de 2025 sont strictement identiques aux comptes de gestion, comme suit :

Compte administratif 2025 – Budget principal		
Crédits	**Vote 2025**	**CA 2025**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 497 643,00 €	3 797 653,03 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 497 643,00 €	2 954 929,15 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		**842 723,88 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 325 363,00 €	3 116 635,77 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 325 363,00 €	2 092 491,10 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**1 024 144,67 €**

RESULTAT TOTAL	**1 866 868,55 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **14 voix pour,**
- **05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),**

- **Approuve le compte administratif 2025 du budget principal de la commune.**

Compte administratif 2025 – Budget annexe du port		
Crédits	**Vote 2025**	**CA 2025**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	42 838,00 €	42 685,90 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	42 838,00 €	22 594,28 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		**20 091,62 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 698,00 €	31 363,25 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37 698,00 €	26 883,97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**4 479,28 €**
RESULTAT TOTAL		**24 570,90 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **14 voix pour,**
- **05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),**

- **Approuve le compte administratif 2025 du budget annexe du port.**

Compte administratif 2025 – Budget annexe de l'extension de la MAPA		
Crédits	**Vote 2025**	**CA 2025**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT *intégrant régularisation d'anomalie comptable antérieure au CA*	378 465,83 €	316 548,92 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	378 465,83 €	55 010,28 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		**261 538,64 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	262 390,00 €	4 398,71 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	262 390,00 €	216 941,72 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**- 212 543,01 €**
RESULTAT TOTAL		**48 995,63 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **14 voix pour,**
- **05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),**

- **Approuve le compte administratif du budget annexe de l'extension de la MAPA pour le compte de 2025,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

6 – Affectation des résultats de l'exercice 2025

Finances / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-5, R. 2311-5 et suivants ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, explique que l'affectation des résultats s'effectue suite au vote des comptes administratifs en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales et que les montants sont ainsi intégrés aux budgets primitifs au titre de l'année 2026.

Il précise que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif, celui-ci vient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (inscription à l'article 1068). Le reliquat est affecté librement par report en recettes de fonctionnement (chapitre 002) ou en investissement afin de financer de nouveaux investissements (article 1068) ; il est possible d'équilibrer le montant entre ces deux sections. En cas de résultat global de la section de fonctionnement négatif, M. Jean-Marc TANGUY rappelle que celui-ci est alors reporté en dépense de fonctionnement (chapitre 002). Pour la section d'investissement, tout besoin de financement est reporté en dépense d'investissement (chapitre 001).

Budget principal de la commune

Excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 : **842 723,88 €**
Excédent de la section d'investissement de l'exercice 2025 : **1 024 144,67 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **16 voix pour,**
- **05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),**

- **Affecte 642 723,88 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en excédent de fonctionnement capitalisé,**
- **Affecte 200 000,00 € du résultat de fonctionnement au compte 002 en tant qu'excédent antérieur reporté,**
- **Affecte la totalité du résultat d'investissement au compte 001 en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.**

Budget annexe du port

Excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 : **20 091,62 €**
Excédent de la section d'investissement de l'exercice 2025 : **4 479,28 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **16 voix pour,**
- **05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),**

- **Affecte la totalité du résultat de fonctionnement au compte 002 en tant qu'excédent antérieur reporté,**
- **Affecte l'excédent d'investissement au compte 001 en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.**

Budget annexe de l'extension MAPA

Excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 : **261 538,64 €**
Déficit de la section d'investissement de l'exercice 2025 : **- 212 543,01 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **16 voix pour,**
- **05 abstentions (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE),**

- **Affecte la totalité du résultat de fonctionnement au compte 002 en tant qu'excédent antérieur reporté,**
- **Affecte la totalité du résultat d'investissement au compte 001 en déficit d'investissement reporté,**

- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

7 – Bilan annuel 2025 des acquisitions et cessions immobilières

Domaine et patrimoine / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2241-1 et suivants ;

M. Le Maire rappelle que l'Assemblée délibérante se prononce annuellement concernant le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune courant de l'année antérieure. Au titre de 2025, les opérations réalisées concernent essentiellement la poursuite des ventes au sein du lotissement communal Barzaz Breiz, ainsi que certaines démarches foncières au lieu-dit « Kerblaise ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **20 voix pour,**
- **01 abstention (Mme Sonia MORIN),**

- **Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune de Pont-Aven au titre de l'année 2025,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

8 – Recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité

Ressources humaines / Finances / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3-1-2° ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 26 janvier 2026 ;

En prévision de la période estivale, M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, indique qu'il paraît opportun de renforcer les services communaux et propose donc de recruter du personnel en qualité d'agent contractuel afin de faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier de l'activité à Pont-Aven, soit :

Services techniques	
Période maximale	Juillet et Août 2026
Emploi d'agent de propreté-cadre de vie	1 emploi (contrat de 2 mois) à 2 emplois (2 contrats d'un mois) à temps complet, Catégorie C / Grade d'adjoint technique territorial
Emploi d'agent d'accueil pour le port	1 emploi (contrat de 2 mois) à 2 emplois (2 contrats d'un mois) à temps complet, Catégorie C / Grade d'adjoint technique territorial

Service de police municipale	
Période maximale	4 mois de courant mai à courant septembre 2026

Emploi d'agent pour la surveillance de la voie publique	1 emploi (contrat de 4 mois) à 2 emplois (2 contrats pour une durée cumulée équivalente) à temps complet, Catégorie C / Grade d'adjoint technique territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale,**
- **Approuve la création des emplois précités et destinés à faire face à cet accroissement d'activité pour la période estivale,**
- **Charge M. Le Maire, ou son représentant, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération selon la nature des fonctions, l'expérience et le profil,**
- **Dit que les crédits afférents sont prévus au budget,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

9 – Concarneau Cornouaille Agglomération – Modification du règlement de collecte des déchets

Intercommunalité / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°20250910_01 du 10 septembre 2025 du bureau communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération portant mise à jour du règlement de collecte ;
Vu les statuts de Concarneau Cornouaille Agglomération ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 26 janvier 2026 ;

M. Le Maire rappelle que Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) exerce l'ensemble des compétences portant sur la collecte et la gestion des déchets (tri sélectif, ordures ménagères…). En tant qu'autorité organisatrice de la collecte, l'agglomération définit au sein d'un règlement les conditions d'application de ce service public pour les habitants et autres usagers.

M. Le Maire précise que le règlement de collecte de CCA nécessite une évolution pour tenir compte de changements au sein du service, conformément au vote du bureau communautaire de CCA en date du 10 septembre 2025. Il précise que les principales modifications dudit règlement portent sur les points suivants :

- abaissement du seuil de la redevance spéciale de 1 500 litres par semaine à 1 000 litres par semaine à compter du 1er juillet 2025 suite au vote en conseil communautaire du 30 mai 2024,
- mise à jour relative à l'obligation des professionnels d'effectuer le tri des biodéchets,
- suppression de l'article 5 relatif à la collecte des encombrants en porte à porte suite à l'arrêt du service au 01er janvier 2025,
- individualisation des conteneurs pour les déchets professionnels,
- ajout d'une mention concernant les collectes de déchets verts (suppression du service de bennes mobiles dès mise en service de la plateforme déchets verts sur la zone de Dioulan à Rosporden),
- précision sur les modalités de calcul du volume de déchets soumis à redevance spéciale lorsque la collecte s'effectue en apport volontaire,
- mise à jour du règlement général sur la protection des données.

Mme Agnès BOCHET, adjointe aux espaces bâtis et paysagers, évoque l'intérêt du développement de la pratique du broyage pour la gestion des végétaux, mais également l'attention à apporter au choix des plantations tant pour les propriétaires privés que pour les personnes publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par

- **18 voix pour,**
- **02 voix contre (MM. Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU),**
- **01 abstention (Mme Sonia MORIN),**

- **Approuve le règlement actualisé de collecte des déchets de Concarneau Cornouaille Agglomération,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document et prendre toute mesure en application de la présente délibération.**

10 – Convention Phares et Balises – Balisage du chenal de la rivière de l'Aven

Finances / Transport / Rapporteur : M. Hervé LE GAC, adjoint à la voirie et aux affaires portuaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2111-4 et L. 2111-6 ;
Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
Vu le décret n°2002-834 du 2 mai 2002 portant assimilation à des fonds de concours de recettes perçues pour la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'Equipement, des transports et du logement et du produit de diverses recettes à caractère non fiscal ;
Vu le décret n°2002-835 du 2 mai 2002 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'Equipement, des transports et du logement ;
Vu le fonds de concours n°23-2-6-00626 « Rémunération de prestations fournies par les services maritimes » ;
Vu la décision ministérielle SM4 n°08496 du 12 août 2010 du Directeur des Affaires Maritimes visant à la prise en considération du projet de balisage ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 26 janvier 2026 ;

M. Hervé LE GAC, adjoint à la voirie et aux affaires portuaires, rappelle que l'antenne Phares et Balises de Concarneau assure, pour le compte de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique, le balisage de la rivière de l'Aven par le biais d'une convention auprès de la commune de Pont-Aven, qui représente également les deux autres communes concernées que sont Riec-sur-Bélon et Névez.

Il propose le renouvellement de la convention pour assurer cette prestation avec une augmentation, soit à présent un montant annuel de 7 260,00 €, hors revalorisation, qui sera ensuite à diviser à parts égales entre les trois communes. M. Hervé LE GAC précise que M. Le Maire sera signataire de ladite convention auprès de l'antenne Phares et Balises, en tant que représentant des 3 communes de l'Aven aval.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la signature de la nouvelle convention du balisage du chenal de la rivière de l'Aven auprès de l'antenne Phares et Balises de Concarneau,**
- **Dit que le montant de participation pour cette prestation de balisage maritime et d'entretien est à la charge, à parts égales, entre les communes de Névez, Pont-Aven et Riec-sur-Bélon,**
- **Autorise M. le Maire en tant que représentant des 3 communes de l'Aven aval, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document en application de la présente délibération.**

11 – Questions diverses

a) Compte-rendu de décisions prises par Le Maire par délégation du Conseil municipal

En application des délibérations du 23 mai 2020, du 07 septembre 2020 et du 04 juillet 2023 ainsi que de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, M. Le Maire rend compte de décisions prises par délégation du Conseil municipal :

2° Fixation des tarifs :

- Etablissement de l'arrêté des tarifs pour 2026.

b) Démarche d'adressage

M. Jean-Claude LEBRESNE, conseiller municipal, a souhaité disposer d'un point précis sur la campagne d'adressage et les difficultés rencontrées encore à ce jour. Dans sa demande, il a précisé que les habitants, ayant changé à la fois de numéro de rue et de nom de rue, s'interrogent légitimement sur l'insuffisance des informations et le manque de concertations sur les dénominations choisies de rues à substitution.

M. Le Maire répond que lorsque la municipalité est arrivée aux responsabilités en 2020, elle a été immédiatement prévenue qu'un énorme travail l'attendait, concernant la reprise de l'adressage communal, chantier sans cesse reporté, dont chacun a découvert l'ampleur, en faisant. En effet, M. Le Maire précise que dès le premier confinement, Mégalis Bretagne, en charge du déploiement de la fibre, a alerté sur les obligations réglementaires pesant sur la commune : élagage, autorisations d'implantation de poteaux ou de passage en façade, enfouissement des réseaux… mais aussi la mise en conformité de l'adressage puisque :

- de nombreux points de livraison ne disposaient pas de numéro ;
- des homonymies de voies entraînaient des erreurs de livraison et des risques pour l'intervention des secours ;
- la continuité logique des rues n'était pas respectée.

M. Le Maire précise alors les modalités engagées pour la commune pour cette démarche d'adressage :

« Face à ce retard important, il a été fait le choix de la transparence, de l'information aux habitants et de la concertation, en organisant dès le début de la mandature la première réunion publique consacrée à ce sujet, en présence de Mégalis Bretagne (réunion qui eu lieu à la halle de sport du fait de l'obligation d'appliquer le principe de la distanciation sanitaire).

- *Une méthode claire et progressive*

Afin de limiter la durée des travaux et d'accélérer le déploiement de la fibre, les années 2021 et 2022 ont été principalement consacrées à l'élagage et aux autorisations de travaux. En parallèle, un travail de fond a été engagé sur l'adressage : nomination de nouvelles voies et lancement de la numérotation, suivant un protocole unique pour l'ensemble du territoire communal, reposant sur les principes suivants :

- *limiter les modifications au strict nécessaire ;*
- *assurer la continuité des rues et le respect pair/impair ;*
- *préserver les lieux-dits et privilégier des noms de personnages masculins et féminins qui ont contribué au rayonnement social, économique, culturel et artistique de Pont-Aven ;*
- *respecter la charte régionale des noms en breton (traduction breton /français des noms de rue) ;*
- *nommer les grandes artères par destination ;*
- *éviter autant que possible les bis, ter, etc. ;*
- *anticiper les futures constructions.*

Le travail s'est fait quartier par quartier, à partir de visites de terrain, d'analyses des accès et des zones constructibles, puis selon un processus de concertation :

- *réunions de quartier ;*
- *intégration des remarques des habitants ;*
- *présentation en commission municipale ;*
- *vote en Conseil municipal à l'unanimité (09 décembre 2024, soit près d'un an de décalage par rapport au décret d'application) ;*
- *communication large (site internet, BIM, bulletin municipal, presse) ;*
- *prise en compte, lorsque cela était possible, de retours tardifs ou de propositions concertées de riverains ;*
- *second vote si nécessaire.*

- *Un accompagnement humain et concret*

La mise en œuvre ne s'est pas limitée aux décisions administratives :

- *déploiement d'une nouvelle signalétique ;*
- *distribution manuelle d'un courrier d'information à chaque adresse modifiée par les élus (bien sûr nous aurions préféré adresser par publipostage nominatif une communication individualisée mais la commune ne dispose de moyens humains ou administratifs suffisants, ni de listing complet des habitants) ;*
- *réunions de distribution des plaques et certificats d'adressage ;*
- *accompagnement en mairie et en mairie annexe pour les démarches administratives ;*
- *accompagnement à domicile pour les personnes en difficulté.*

- *<u>Un choix confirmé par les faits et par la loi</u>*

La loi 3DS de 2022 (dont le décret d'application a été promulgué le 1 janvier 2024) est venue confirmer la responsabilité des communes en matière d'adressage et a validé les choix faits par l'équipe municipale. La tempête Ciaran en 2023 a également démontré la pertinence des travaux engagés, notamment en matière de sécurisation des réseaux.
Changer une adresse n'est jamais anodin, c'est une opération complexe loin des simplifications entendues ici et là, mais garantir l'intervention des secours, l'accès aux services publics, aux livraisons et au très haut débit relève de l'intérêt général. Nous avons assumé ce choix, malgré les difficultés et les échéances électorales, en accompagnant chaque habitant concerné.
Voilà notre manière de travailler entre consultation et décisions « gouverner c'est prévoir mais aussi choisir, choisir c'est renoncer à la simplification par exemple et avoir le courage d'affronter la complexité » (dixit Pierre Mendes France).
Et le courage aussi de dire que rien n'est parfait et que si les personnes ne se sont pas retrouvées dans le processus, nous restons disponibles pour pallier aux manques.

<u>Pour rappel des dates, notamment :</u>

- *Réunions publiques :*
 - *Mercredi 17 juin 2020*
 - *Mercredi 15 mai 2024,*
 - *Jeudi 06 juin 2024,*
 - *Samedi 23 novembre 2024,*
- *Commissions communales :*
 - *Commissions "Environnement, cadre de vie" et "Mobilités, proximités" 22/02/2024,*
 - *Commissions "Environnement, cadre de vie" et "Mobilités, proximités" 17/06/2024,*
 - *Commissions "Environnement, cadre de vie" et "Mobilités, proximités" 26/11/2024,*
 - *Commission "Mobilités, proximités" 12/05/2025,*
 - *Commissions "Mobilités, proximités" et "Vie associative" 03/11/2025 (information de la distribution),*
- *Délibérations du Conseil municipal :*
 - *le 09 décembre 2024,*
 - *le 17 mars 2025 (budget affecté pour acquisition de panneaux liés à la démarche),*
 - *le 26 mai 2025,*
 - *le 17 novembre 2025 (information de la distribution),*
- *Communications Bulletin d'informations municipal (BIM) :*
 - *BIM avril 2024,*
 - *BIM juin 2024,*
 - *BIM novembre 2024,*
 - *BIM octobre 2025,*
 - *BIM novembre 2025,*
 - *BIM décembre 2025,*
- *Articles de presse :*
 - *« LE TELEGRAMME » du 16 mai 2024,*
 - *« OUEST FRANCE » du 16 mai 2024,*
 - *« LE TELEGRAMME » du 07 juillet 2024,*

- *« LE TELEGRAMME » du 25 novembre 2024,*

o *Mot adressé dans des boîtes aux lettres du centre-ville. »*

M. Jean-Claude LEBRESNE, conseiller municipal, souhaite préciser qu'il avait donné procuration pour le vote en Conseil municipal. De plus, il lui apparaît certains changements ou modifications de noms de rues figurant en breton et/ou en français en se référant à la liste des noms, engendrant notamment des complexités d'information et de communication pour les administrés.

M. Le Maire indique que la Préfecture du Finistère avait été sollicitée en ce sens et lui a déjà apporté une réponse.

L'ORDRE DU JOUR ETANT ACHEVE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h35.
